

37 400 ASSISTANTES MATERNELLES SONT EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS EN RHÔNE-ALPES.

Département	Nombre d'assistantes maternelles 4 ^{ème} Trim 10	Volume horaire mensuel moyen	Salaires mensuel net moyen (en euros)	Salaires horaire net moyen (en euros)	Âge moyen	Nombre d'employeurs par salarié moyen
AIN	4 430	297	879	2,96	45,1	2,8
ARDÈCHE	1 330	281	841	2,99	45,3	3,2
DRÔME	2 510	286	854	2,99	45,4	3,0
ISÈRE	8 080	298	927	3,11	45,6	2,8
LOIRE	4 560	252	739	2,93	46,1	2,7
RHÔNE	10 330	319	1 013	3,18	46,2	2,7
SAVOIE	2 360	262	822	3,14	45,9	2,8
HAUTE-SAOIE	3 850	277	926	3,34	45,3	2,6
RHÔNE-ALPES	37 430	292	908	3,11	45,7	2,8
FRANCE	316 000	292	874	2,99	-	2,7

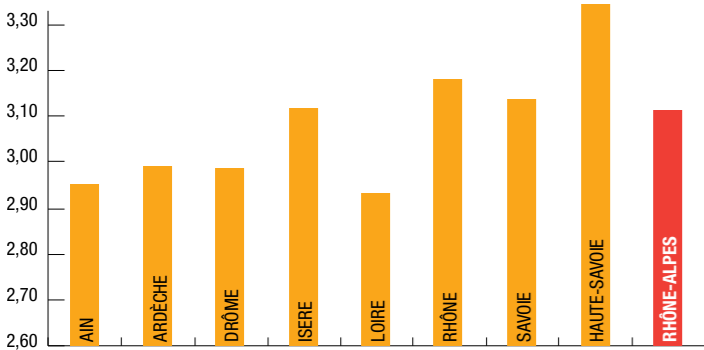
Les assistantes maternelles Source : Acoess - Urssaf - Cncesu - Pajemploi

37 400 assistantes maternelles sont employées par des particuliers en Rhône-Alpes.

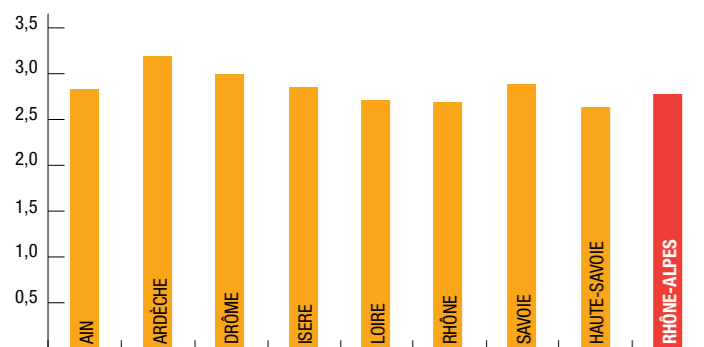
Au niveau régional, 96 assistantes maternelles sont recensées pour 1 000 enfants de moins de 4 ans. Ce chiffre varie de 75 assistantes maternelles dans l'Ardèche à 115 assistantes maternelles dans l'Ain.

Elles réalisent en moyenne 292 heures par mois pour un salaire mensuel de 908 €. Les assistantes maternelles de la Loire effectuent le moins d'heures mensuelles (252 heures) pour le salaire le plus faible (739 €). À l'inverse, une assistante maternelle rhodanienne effectue près de 320 heures par mois et gagne 1 013 €.

En Rhône-Alpes, l'âge moyen est de 46 ans. L'âge moyen des assistantes maternelles diffère peu d'un département à l'autre. Caractéristique de la profession, les assistantes maternelles de la région Rhône-Alpes ont une pluralité d'employeurs avec une moyenne de 2,8 employeurs. Les salariés de la Haute Savoie ont en moyenne 2,6 employeurs. Les assistantes maternelles ardéchoises et drômoises ont plus de 3 employeurs.



Salaires horaires moyens nets Source : Acoess - Urssaf - Cncesu - Pajemploi



Nombre d'employeurs par salarié moyen Source : Acoess - Urssaf - Cncesu - Pajemploi



A PROPOS DE CES DONNÉES

CHAMP DE L'ÉTUDE

La convention collective nationale des salariés du particulier employeur stipule que " le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ". Dans cette étude, sont ajoutées les assistantes maternelles agréées (travaillant au domicile ou hors domicile de l'employeur) rémunérées via le centre Paje. Les données relatives aux employeurs dont le personnel de maison est salarié d'une association d'aide à domicile prestataire de service ne font pas non plus partie du champ d'analyse. Seules sont dénombrées les entreprises prestataires. Celles relatives aux employeurs qui passent par des associations mandataires sont en revanche comptabilisées.

Quand ils recourent au travail à domicile, les particuliers employeurs de personnel de maison disposent de trois modes de déclaration des cotisations selon le type d'activité exercée par la personne employée : la déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS), le chèque emploi service universel (Cesu) et la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

LA DÉCLARATION NOMINATIVE TRIMESTRIELLE SIMPLIFIÉE

La déclaration nominative trimestrielle simplifiée est le système de déclaration le plus ancien géré en direct par les Urssaf. Il est ouvert à tous les employeurs et constitue le support obligatoire pour les bénéficiaires de l'Aged. À l'inverse, les personnes ayant recours à une garde d'enfant à domicile dans le cadre de la Paje doivent utiliser le système de déclaration spécifique à cette nouvelle prestation.

LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Il permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile. Il se décline en deux formats : un chèque composé de chèques classiques ou un carnet de titres pré-financés, tous les deux destinés à rémunérer le salarié. Dans les deux cas, il est accompagné de volets sociaux comportant notamment des informations sur le salaire horaire net et la période d'emploi ainsi qu'un carnet de titres. L'exploitation de ces volets par le centre national de traitement du chèque emploi service universel (Cncesu) permet de calculer et de prélever les cotisations à la charge de l'employeur, d'établir les attestations de salaire destinées aux salariés et de transmettre aux partenaires les informations permettant l'ouverture des droits maladie, vieillesse et chômage.

LE CHÈQUE PAJE

La prestation d'accueil du jeune enfant, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, s'est accompagnée de la mise en place d'un mode de recouvrement particulier proche de celui du chèque emploi service universel. Un chèque comportant les volets sociaux destinés à établir les déclarations de cotisations sociales est mis à disposition de chaque

employeur. Tous les mois, il doit envoyer une déclaration au centre national Pajemploi qui va calculer les cotisations prises en charge par la branche famille et éventuellement à la charge de l'employeur. Le centre va également établir les attestations de salaire destinées aux salariés, transmettre aux partenaires les informations permettant l'ouverture des droits maladie, vieillesse et chômage du salarié et adresser les éléments nécessaires aux Caf et MSA pour verser à l'employeur l'aide complémentaire relative à la prise en charge partielle du salaire versé à la garde d'enfant.

SOURCE DES DONNÉES

Le nombre global d'employeurs de personnel de maison affiché dans cette étude est le résultat du cumul de trois sources :

- La DNS, déclaration envoyée à l'Urssaf par l'employeur ayant au moins une fois dans le trimestre rémunéré un salarié,
- Le volet social Cesu, déclaration envoyée au Cncesu par l'employeur ayant au moins une fois dans le trimestre rémunéré un salarié,
- Le volet social Paje, déclaration envoyée au centre Pajemploi par l'employeur d'une garde à domicile ou d'une assistante maternelle ayant au moins une fois dans le trimestre rémunéré un salarié.

Le dénombrement d'une année est effectué à partir des données du dernier trimestre de la même année (ex. 4^e trimestre 2010 pour l'année 2010).

EXONÉRATIONS

Sont détaillées dans cette étude les 4 exonérations les plus utilisées, à savoir :

- 1 Les employeurs âgés de plus de 70 ans
- 2 Les bénéficiaires de la Paje ou de l'Aged
- 3 Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- 4 L'exonération 15 points : à compter du 1er janvier 2006, en choisissant l'option salaire réel pour le calcul de ses cotisations, l'employeur bénéficie d'une réduction de 15 points du taux des cotisations patronales de Sécurité sociale.

Sont regroupés sous l'intitulé «Autres exonérations» :

- Les bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale
- Les bénéficiaires de l'allocation ou la majoration pour tierce personne

POUR EN SAVOIR + :

sites de la paje et du cesu : www.cesu.urssaf.fr/ et www.pajemploi.urssaf.fr/
 Sites de l'Insee et de la DARES : www.insee.fr, www.travail-solidarite.gouv.fr
 Acoess Stat Particuliers Employeurs n°142 : www.acoess.urssaf.fr

Directeur de la publication : Gérard PIGAGLIO, directeur préfigurateur de l'Urssaf Rhône-Alpes, 6 rue du 19 mars 1962 - 69691 Vénissieux Cedex
 Horizons Economiques est une publication de l'Instance régionale statistiques : statistiques-régionales.lyon@urssaf.fr
Comité de Rédaction : François ALIBERT, Nadège DACHÈ, Cédric DÉPALLE, Emmanuel GAUTSCH, Adeline LE GRIX DE LA SALLE, Stéphanie MARTINS, Audrey RAMON,
Réalisation : ZOÉ Communication
 N° ISSN : 1767-8668 - Dépôt légal : Mai 2012
 Achevé d'imprimer en Mai 2012
Impression : PHIL'PRINT - 43200 YSSINGEAUX - FRANCE
Credit photo : Auremar © fotolia, BlueOrange Studio © fotolia



bilan

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

DONNÉES 2010

Le nombre de particuliers employeurs, qui comprend d'une part les employeurs à domicile et d'autre part les employeurs d'assistantes maternelles, a légèrement augmenté en 2010.

En effet, le nombre d'employeurs à domicile progresse de 0,3 % en Rhône-Alpes, s'établissant ainsi à 171 000. La croissance est faible en 2010, après une année 2009 où le secteur de l'emploi à domicile semblait sortir de la crise (+ 4,8 % en 2009 et + 2,1 % en 2008).

En revanche le nombre d'employeurs d'assistantes maternelles progresse à un rythme soutenu (+ 3,4 %). 104 000 employeurs d'assistantes maternelles sont recensés en Rhône-Alpes.

Côté salariés, 74 000 sont employés dans les services à domicile (+ 0,6 %) pour un âge moyen de 45 ans.

+0,3%
DE HAUSSE DU NOMBRE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

UN NOMBRE IMPORTANT DE PARTICULIERS EMPLOYEURS

Département	Nombre de particuliers employeurs 4 ^{ème} Trim 10	Évolution 2010/2009	Nombre d'employeurs d'assistantes maternelles 4 ^{ème} Trim 10	Évolution 2010/2009	Nombre de prestataires	Évolution 2010/2009
AIN	14 460	+0,3%	12 380	+1,1%	60	+11,3%
ARDÈCHE	8 020	+0,1%	4 180	+2,4%	90	+4,8%
DRÔME	15 190	-1,2%	7 490	+2,3%	80	+2,5%
ISÈRE	34 330	+0,4%	22 810	+3,6%	270	+7,5%
LOIRE	20 940	-1,2%	12 220	+2,6%	150	+1,3%
RHÔNE	51 800	+0,6%	27 680	+4,9%	370	+8,6%
SAVOIE	10 380	+1,2%	6 650	+2,8%	100	+0,0%
HAUTE-SAOIE	16 240	+2,1%	10 100	+4,3%	100	+6,5%
RHÔNE-ALPES	171 360	+0,3%	103 510	+3,4%	1 220	+5,9%
FRANCE	2 112 000	-0,4%	829 000	+3,5%	11 260	+6,2%

Effectifs particuliers employeurs Source : Acoess - Urssaf - Cncesu - Pajemploi

Avec 8,1 % du total des employeurs, la région Rhône-Alpes se situe au 2^{ème} rang national. Après une croissance plus forte en 2009 (+ 4,8 %), la hausse du nombre de particuliers employeurs est freinée en 2010. Néanmoins, la région Rhône-Alpes progresse, alors qu'au niveau national, le nombre d'employeurs à domicile diminue pour la première fois depuis la création du Chèque Emploi Service en 1994 (- 0,4 %).

Le développement du secteur des services à la personne, après quinze ans de forte croissance, se stabilise. Les employeurs d'assistantes maternelles, quant à eux, poursuivent leur hausse avec 104 000 employeurs recensés en Rhône-Alpes, soit 3,4 % de plus que l'année précédente contre + 4,4 % en 2009.

Le nombre de prestataires augmente de 5,9 % pour atteindre 1 220 établissements. La région Rhône-Alpes représente 10,8 % du nombre total de prestataires, en 2^{ème} position, derrière la région Ile de France.

+0,6%
DE HAUSSE DU NOMBRE DE SALARIÉS

DES SALARIÉS NOMBREUX, UN VOLUME HORAIRE FAIBLE

Département	Nombre de salariés 4 ^{ème} Trim 10	Évolution 2010/2009	Age moyen	Volume horaire mensuel moyen	Salaires mensuel net moyen	Nombre d'employeurs par salarié moyen
AIN	6 200	+ 2,9%	46,2	41,7	389	2,39
ARDÈCHE	4 190	-0,5%	46,7	35,2	314	2,22
DRÔME	6 480	-0,2%	47,0	38,4	350	2,37
ISÈRE	14 640	-0,8%	44,5	41,0	386	2,44
LOIRE	9 050	-0,5%	46,4	39,3	335	2,42
RHÔNE	21 370	+ 1,5%	42,2	45,7	420	2,28
SAVOIE	5 070	+ 0,0%	45,5	38,0	359	2,28
HAUTE-SAOIE	7 080	+ 2,0%	46,1	39,9	393	2,22
RHÔNE-ALPES	74 080	+ 0,6%	44,8	41,4	381	2,31
FRANCE	883 000	+ 0,1%	-	44,8	410	2,40

Répartition et caractéristiques des employeurs Source : Acoess - Urssaf - Cncesu - Pajemploi

Cette évolution est supérieure à celle de la France entière (+ 0,1 %). La moyenne d'âge des salariés est de 44,8 ans. Le volume horaire mensuel est faible (41 heures) pour un salaire moyen de 381 € par mois. Au niveau national, la moyenne est de 45 heures pour un salaire de 410 €. La région Ile de France explique ce niveau plus élevé. La situation des salariés à domicile reste précaire. Les salariés du secteur travaillent pour le bénéfice de plusieurs employeurs. Le nombre d'employeurs moyen par salarié est de 2,3 employeurs en Rhône-Alpes contre 2,4 employeurs au niveau national.

Horizons Economiques : une publication des URSSAF de la région Rhône-Alpes.

retrouvez le bilan sur le site local de votre urssaf

Accès par le site portail des URSSAF www.urssaf.fr

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS PAR MODE DE DÉCLARATION ET DÉPARTEMENT

AIN

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	3 740	168 880	1 600 430 €	25,0%
APA	780	113 350	887 600 €	5,2%
Autres exos	6 360	335 390	3 077 150 €	42,4%
Sans exos	4 120	147 600	1 533 190 €	27,5%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	12 380	4 058 850	12 011 730 €	95,9%
A domicile	530	108 480	873 340 €	4,1%

Le département de l'Ain enregistre la même augmentation du nombre d'employeurs que la région (+ 0,3 %). La part des exonérations « plus de 70 ans » est faible, tout comme les exonérés APA. La faible part de personnes de plus de 70 ans dans la population du département (10,8 %) explique cette tendance. Le bon développement des structures d'accueil pour personnes âgées accentue ce phénomène.

Au contraire, l'Ain enregistre, au niveau régional, la plus faible hausse des employeurs d'assistantes maternelles (+ 1,1 %). Cette évolution s'explique par la présence déjà de nombreuses assistantes maternelles dans le département et par un taux d'équipement en accueil collectif très faible au niveau régional.

ARDÈCHE

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	2 720	124 430	1 152 930 €	32,7%
APA	690	89 400	732 410 €	8,3%
Autres exos	3 150	149 040	1 302 690 €	37,9%
Sans exos	1 760	64 630	617 890 €	21,2%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	4 180	1 152 990	3 453 950 €	96,4%
A domicile	160	18 410	144 860 €	3,6%

33 % des employeurs à domicile de l'Ardeche bénéficient de l'exonération « plus de 70 ans », ce qui s'explique par un poids important de cette population dans le département (15,5 %). Le département de l'Ardeche enregistre également une croissance du nombre d'employeurs d'assistantes maternelles en 2010 (+ 2,4 %). A l'inverse de l'Ain, le nombre d'assistantes maternelles en Ardeche est, rapporté au nombre d'enfants de moins de 4 ans, le plus faible de la région (0,08 contre 0,12). Le nombre d'heures rémunérées reste faible : 269 heures par employeur.

DRÔME

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	5 300	262 760	2 440 390 €	33,7%
APA	1 530	239 570	1 905 330 €	9,7%
Autres exos	5 780	300 440	2 619 530 €	36,8%
Sans exos	3 120	110 970	1 125 790 €	19,8%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	7 490	2 173 250	6 503 780 €	96,1%
A domicile	300	41 400	323 220 €	3,9%

Le département de la Drôme se caractérise par la plus forte diminution, avec la Loire, du nombre d'employeurs à domicile (- 1,2 %). Toutefois, la Drôme reste le département rhônalpin où l'emploi à domicile est le plus utilisé dans la population. Les employeurs APA représentent une part importante des exonérations (9,7 %). Cette forte proportion est due à un faible taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes dépendantes assorti d'un nombre de bénéficiaires important. Le nombre d'assistantes maternelles reste faible dans le département.

ISÈRE

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	8 960	436 880	4 307 880 €	25,4%
APA	2 380	353 570	3 078 610 €	6,8%
Autres exos	13 620	707 610	6 553 820 €	38,6%
Sans exos	10 310	344 470	3 681 820 €	29,2%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	22 810	7 305 920	22 755 380 €	94,4%
A domicile	1 360	199 500	1 602 580 €	5,6%

Comme dans l'Ain, la part des comptes exonérés « plus de 70 ans » est peu élevée en Isère, conséquence de la faible représentation de cette classe d'âge dans le département (10,9%). Plus de 29 % des employeurs ne bénéficient pas d'exonération, en lien avec une population plus jeune et moins dépendante.

A contrario, la garde d'enfants à domicile a une part plus conséquente que dans les autres départements (5,6 %). Ce mode de garde semble privilégié : les employeurs rémunèrent plus de 146 h pour un salaire versé de 1 180 € mensuel.

LOIRE

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	7 110	324 570	2 894 470 €	33,0%
APA	1 880	233 040	1 850 170 €	8,7%
Autres exos	8 610	433 060	3 626 140 €	40,0%
Sans exos	3 940	139 520	1 282 520 €	18,3%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	12 220	3 477 950	10 199 530 €	95,5%
A domicile	590	89 120	692 900 €	4,5%

Le département de la Loire se caractérise par la plus forte baisse des particuliers employeurs à domicile et une faible hausse des employeurs d'assistantes maternelles (respectivement - 1,2 % et + 2,6 %). Comme l'Ardeche, la Loire abrite une population âgée importante (14,4 % de plus de 70 ans) qui explique la forte proportion d'employeurs exonérés « plus de 70 ans ». Comme l'Ain, la Loire connaît un déficit d'équipement en accueil collectif lié à une part d'enfants en bas âge faible. Ainsi, les employeurs d'assistantes maternelles rémunèrent peu d'heures (285 heures pour 835 €).

RHÔNE

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	13 510	729 050	7 148 040 €	26,4%
APA	2 850	486 680	4 003 320 €	5,6%
Autres exos	18 590	1 079 170	9 996 700 €	36,3%
Sans exos	16 200	601 000	6 370 600 €	31,7%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	27 680	9 665 250	30 728 070 €	87,3%
A domicile	4 040	785 930	6 112 050 €	12,7%

Le nombre de particuliers employeurs à domicile croît de 0,6 % dans le Rhône. Avec une population jeune et des revenus plus élevés que la moyenne régionale, 32 % des employeurs à domicile ne bénéficient pas d'exonération. Les employeurs exonérés rémunèrent plus d'heures que les autres départements. Le nombre d'heures rémunérées par les employeurs pour la garde d'enfant est également plus haut : 349 heures mensuellement pour un salaire de 1 110 € pour les assistantes maternelles et 195 heures mensuellement pour un salaire de 1 513 € pour les employés à domicile, cette formule étant largement utilisée dans le département.

SAVOIE

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	3 150	151 290	1 527 940 €	29,8%
APA	780	108 060	958 260 €	7,4%
Autres exos	3 910	203 470	1 891 550 €	37,0%
Sans exos	2 730	94 410	982 140 €	25,9%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	6 650	1 879 240	5 890 160 €	94,1%
A domicile	420	55 920	438 190 €	5,9%

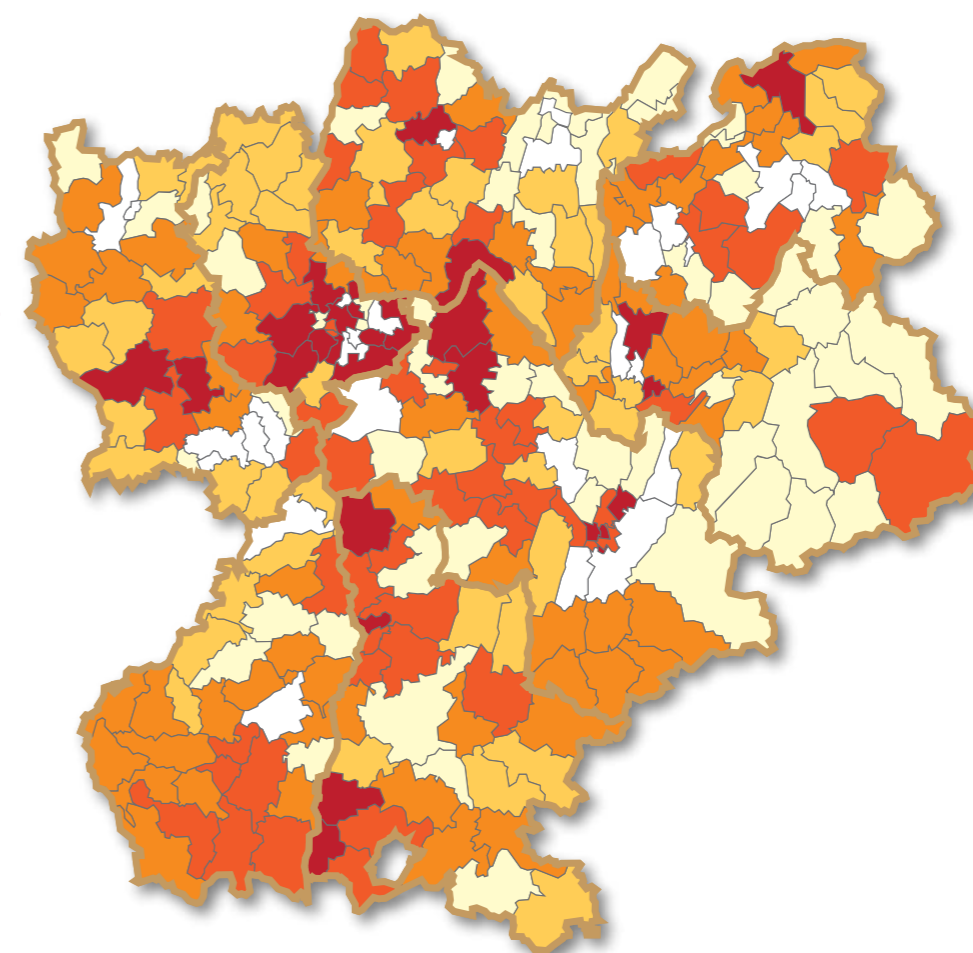
Dans le département de la Savoie, le nombre d'employeurs à domicile poursuit son augmentation, mais de façon moins marquée, avec + 1,2 %. La part de l'exonération APA est légèrement supérieure à la moyenne régionale, conséquence d'un nombre de bénéficiaires plus important que la moyenne régionale et d'un taux d'équipement moindre. Le nombre d'heures pour la garde d'enfant (employeurs à domicile et assistantes maternelles) se situe parmi les plus bas de la région : 283 heures pour les assistantes maternelles et 133 heures rémunérées pour les employés à domicile.

HAUTE SAVOIE

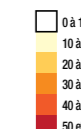
Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	4 100	210 590	2 168 840 €	24,8%
APA	1 060	151 590	1 363 330 €	6,4%
Autres exos	6 220	344 840	3 330 870 €	37,6%
Sans exos	5 150	175 870	1 995 310 €	31,1%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	10 100	3 239 960	10 796 930 €	93,5%
A domicile	700	130 910	1 056 610 €	6,5%

La Haute-Savoie enregistre la plus forte hausse du nombre de particuliers employeurs de la région (+ 2,1 %). Toutefois, la Haute-Savoie est le département rhônalpin où l'emploi à domicile est le moins développé. Cette forte augmentation ne traduit qu'un rattrapage historique. Avec seulement 10 % d'habitants de plus de 70 ans, la Haute-Savoie reste un département jeune. De ce fait, la proportion d'exonération « plus de 70 ans » est faible (24,8 %). La Haute-Savoie rémunère un grand nombre d'heures (garde d'enfants et hors garde d'enfants). Les employeurs d'assistantes maternelles augmentent de 4,3 %.

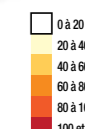
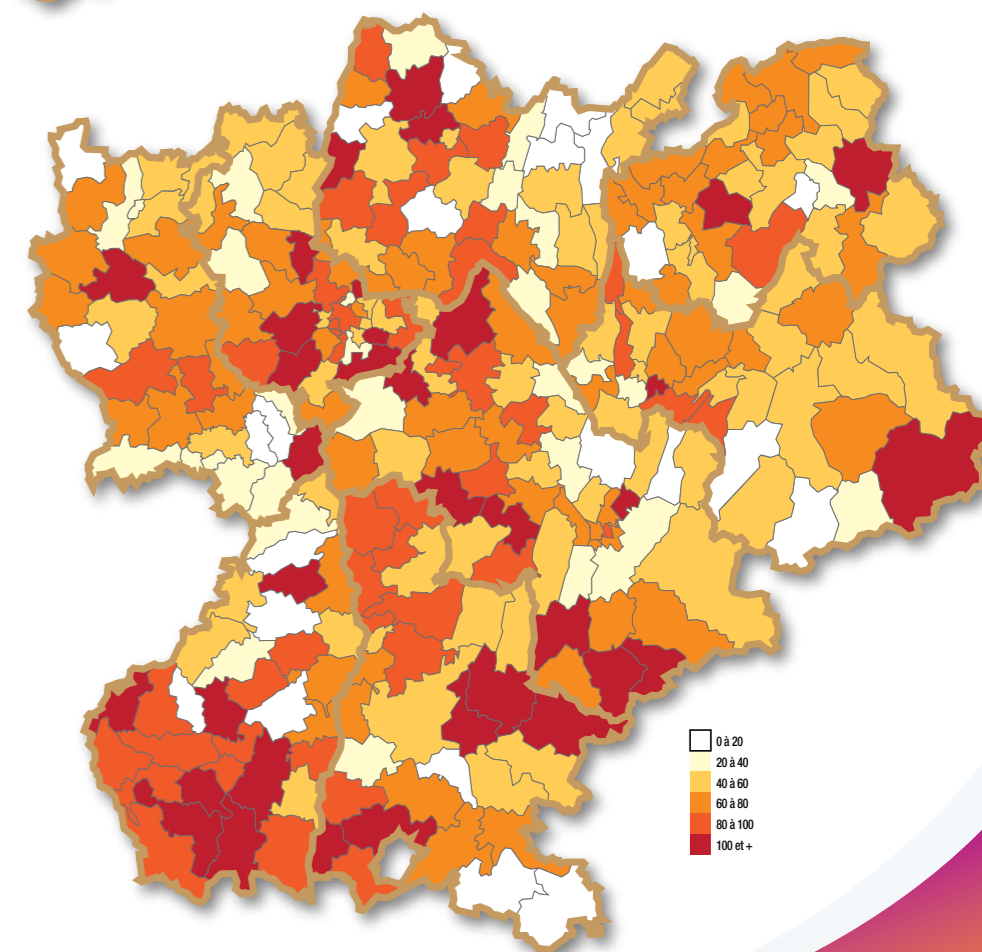
PAR CANTON



Nombre d'assistantes maternelles pour 1 000 ménages
Source : Acoiss - Urssaf - Cnesu - Pajemploi



Nombre d'employeurs à domicile pour 1 000 ménages
Source : Acoiss - Urssaf - Cnesu - Pajemploi



Horizons économiques